

d'environnement. Les pays industrialisés doivent montrer l'exemple et encourager les pays en développement et les nations d'Europe Centrale et Orientale à jouer leur rôle. La coopération est également nécessaire pour traiter les problèmes régionaux. Dans ce contexte, nous nous félicitons de ce que le Protocole sur l'environnement au Traité de l'Antarctique ait recueilli l'accord général : il est destiné à renforcer la préservation écologique de ce continent. Nous prenons note des progrès de l'Observatoire du Sahara et du Sahel, ainsi que du centre sur l'environnement de Budapest.

50. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en juin 1992 sera un événement majeur. Elle marquera l'apogée de nombreuses négociations internationales sur l'environnement. Nous nous engageons à oeuvrer pour le succès de cette conférence et à donner à sa préparation l'impulsion politique nécessaire.

51. Notre objectif est d'adopter lors de la CNUED :

a) une convention-cadre efficace sur le changement climatique, comportant des engagements appropriés et traitant de toutes les sources d'émission et de tous les puits d'absorption de gaz à effet de serre. Nous nous efforcerons de mener rapidement les travaux sur les protocoles d'application qui renforceront la convention. Tous les participants devraient s'engager à concevoir et mettre en oeuvre des stratégies concrètes pour limiter les émissions nettes de gaz à effet de serre, ainsi que des mesures pour en faciliter l'adaptation. Des actions significatives des pays industrialisés encourageront la participation des pays en développement et de ceux d'Europe Orientale, qui est essentielle pour les négociations.

b) un accord sur les principes devant régir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêt, conduisant à une convention-cadre. Il devrait revêtir